Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-212900492-20260701-20260703-DE

Délibération

Séance du 01 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal d'ELLIANT, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence du maire, Nicolas POSTIC.

Présent(e)s : Daniel CAUGANT, Annaïck COTTEN BIANIC, Baptiste GOACHET, Amélie LE SAUX, Yohan LE GUIRRIEC, Catherine TOUZÉ, Loïc COUSTANS, Fiachra MAC AN TSAOIR, Odile COTTEN, Pascale PICHON, Pascal LE SAUX, Emeline LE BARON, Adeline CALLIGARO, Olivia LE GOFF, Antonin NIGER, Marie COTTEN, Frédéric CORBEL, Daniel JOUBERT, Sonia LE GALL

Absent(e)s ayant donnés pouvoir :

René LE BARON a donné pouvoir à Nicolas POSTIC
Guénaëlle ANDRO a donné pouvoir à Annaïck COTTEN BIANIC
David LE DEZ a donné pouvoir à Antonin NIGER

Est nommé(e) secrétaire de séance : Annaïck COTTEN BIANIC

Date de la convocation : 24 juin 2026

DELIBERATION N° 2026/07/03
OBJET : Tableau des emplois -Suppression, création et modification d'emplois

Le tableau des emplois constitue le document de référence de la collectivité en matière de gestion des ressources humaines. Il recense l'ensemble des postes créés par le conseil municipal, en précisant notamment leur cadre d'emplois, leur grade et leur durée de travail. Toute création, suppression ou modification d'un poste doit ainsi faire l'objet d'une délibération du conseil municipal afin de mettre à jour ce tableau.

Le tableau des emplois permet ainsi de disposer d'une vision globale de l'organisation des services municipaux et des moyens humains affectés à leur fonctionnement. Il distingue les différents postes selon les filières de la fonction publique territoriale (administrative, technique, animation, sociale, etc.), les catégories hiérarchiques (A, B et C) ainsi que les grades correspondants. Il constitue à la fois un outil de pilotage pour la collectivité, un cadre juridique pour les recrutements et un support de transparence pour les élus dans le suivi des effectifs et de l'évolution des besoins des services.

D'une part, le poste de « Responsable de la restauration collective » est actuellement ouvert aux cadres d'emplois des agents de maîtrise (catégorie C) et des techniciens territoriaux (catégorie B). Dans la perspective du départ de l'agent actuellement en poste, il est proposé d'élargir les possibilités de recrutement pour ce poste aux grades d'adjoint technique principal de 2e classe et d'adjoint technique principal de 1re classe. Le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux relève de la catégorie C et couvre des missions d'exécution technique, d'entretien, de restauration collective, de maintenance et d'appui au fonctionnement quotidien des services municipaux. Ce changement permettra la nomination de l'agent identifié pour assurer la continuité du service. Cette évolution vise également à adapter le calibrage du poste aux besoins opérationnels de la collectivité.

D'autre part, le tableau des emplois a vocation à traduire les besoins réels des services municipaux et à adapter les temps de travail des agents à l'évolution des missions exercées. Dans ce cadre, il est proposé de modifier le temps de travail de deux agents afin de tenir compte de besoins désormais réguliers au sein des services communaux et limiter le recours aux heures complémentaires et aux recrutement s contractuels :

- L'entretien de la Maison de Calan (3h par semaine)
- L'intégration d'un temps d'animation supplémentaire le mercredi au sein de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) afin de répondre à l'augmentation des effectifs d'enfants accueillis
- Le renforcement des interventions en accueils périscolaires maternels afin de répondre à l'augmentation des effectifs et de garantir le respect des taux d'encadrement réglementaires
- La réorganisation de l'accompagnement au transport scolaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1
Vu le tableau des effectifs existant
Vu le tableau des emplois existant
Vu l'avis du CST du 23 juin 2026

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-212900492-20260701-20260703-DE

Considérant que les emplois d'une collectivité doivent être créés et supprimés par délibération de l'organe délibérant
Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services
Considérant la nécessité d'adapter le calibrage du poste de responsable de la restauration collective
Considérant la nécessité de créer un poste d'animateur enfance / jeunesse à temps complet et de supprimer un poste d'animateur enfance / jeunesse à temps non complet à raison de 30h hebdomadaires
Considérant la nécessité de créer un poste d'agent d'entretien polyvalent à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires et de supprimer un poste d'agent d'entretien polyvalent à temps non complet à raison de 27 heures hebdomadaires

Vu l'avis favorable de la commission finances / personnel / administration générale du 18 mai 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter la proposition du maire à compter du 1er septembre 2026
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent
- De modifier et d'établir comme suit le tableau des emplois :

LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	Postes pourvus	Postes vacants	ETP
Pôle Affaires Générales					
Secrétaire général / Directeur Possibilité d'emploi non titulaire Art.3-3 (2)	Attaché	Attaché principal	1		1
Chargé d'accueil et de l'état civil	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère cl	1		1
Chargé des finances et des ressources humaines	Adjoint administratif	Rédacteur principal de 1ère cl	1		1
Chargé de l'urbanisme	Adjoint administratif	Rédacteur	1		1
Chargé de la solidarité et de la communication	Adjoint administratif	Rédacteur	1		1
Pôle Technique					
Responsable des services techniques	Agent de maîtrise	Technicien principal de 1ère cl	1		1
Jardinier des espaces horticoles et naturels, assistant logistique et assistant de prévention	adjoint technique	adjoint technique principal de 1ème cl	1		1
Jardinier des espaces horticoles et naturels	adjoint technique	adjoint technique principal de 1ème cl	1		1
			1		1
Agent d'exploitation de la voirie publique	adjoint technique	adjoint technique principal de 1ère cl	3		3
Ouvrier polyvalent de maintenance des équipements	adjoint technique agent de maîtrise	adjoint technique principal de 1ère cl agent de maîtrise principal	2		2
Pôle Enfance Jeunesse					
Responsable restauration collective	Technicien Agent de maîtrise Adjoint technique principal de 2è classe	Technicien principal de 1ère cl Agent de maîtrise principal Adjoint technique principal 1ère classe	1		1
Agent de production culinaire	Adjoint technique	adjoint technique principal de 1ère cl	2		1
					1
Agent de production culinaire et animateur enfance/jeunesse	Adjoint technique	adjoint technique principal de 1ère cl	1		1
Responsable du pôle enfance / jeunesse	Animateur	Animateur principal de 1ère cl Attaché spécialité animation Attaché principal spécialité animation	1		1
Animateur espace jeunes	Adjoint d'animation	Animateur	1		0,8
Animateur Référent périscolaire	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère cl	1		1
Animateur enfance/jeunesse	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère cl	4		1
					0,74
					1
					0,69
ATSEM	ATSEM Principal de 2ème classe	ATSEM principal de 1ère cl	5		3
					0,85
					0,9
Agent d'entretien polyvalent	Adjoint technique	adjoint technique principal de 1ère cl	1		0,8
			1		0,94
			32	0	30,72
			32		

Tableau des emplois au 01/09/2026

POUR : 23 *CONTRE : 0* *ABSTENTION : 0*

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-212900492-20260701-20260703-DE

Fait et délibéré les jour, mois et année susdits,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 03 juillet 2026,

Secrétaire de séance,
Annaïck COTTEN BIANIC

Le Maire,
Nicolas POSTIC

MAIRIE D'ELLIANT (Finistère)

MAIRIE D'ELLIANT (Finistère)